Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève

البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

CONFIDENTIEL

HB 458

Genève, le 19 février 2013

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

Destinataire principal : Cabinet/MD/SG.
Copie : DG8/1.
***Objet* : Déclaration du porte parole du HCDH sur le procès de Gdeim Izik.**

J'ai l'honneur de vous informer que lors de son briefing hebdomadaire, de ce matin, M. Rupert Colville, porte-parole du HCDH, a évoqué le procès des personnes inculpées dans le cadre des évènements de Gdeim Izik, Laâyoune. A cet égard, il a déclaré que :

- Nous sommes préoccupés par le recours à un tribunal militaire pour juger et condamner 25 civils sahraouis, mis en cause en relation avec la violence pendant et après le démantèlement du camp de protestation de Gdeim Izik, près de Laâyoune, ou 11 membres et des forces de sécurité marocaines et deux sahraouis ont été tués.

- Les 25 civils ont été jugés de deux ans à perpétuité, par le Tribunal Militaire permanent des Forces Armées Royales, pendant la nuit du 16 au 17 février 2013.

- Comme signalé par le Comité des Droits de l'Homme, le recours à un tribunal militaire ou spécial pour juger les civils, soulève de graves problèmes au caractère équitable, impartial et indépendant de la Justice.

- Nous sommes préoccupés par les rapports alléguant que la plupart des accusés ont été torturés ou maltraités, pendant la période de détention précédant leur jugement et qu'aucune investigation au sujet de ces allégations ne semble avoir été menée.

- Il s'agit d'un très grave évènement, impliquant de lourdes pertes de vies et il est important que la justice soit faite. Mais il est aussi important que les procès judiciaires se conforment scrupuleusement aux standards internationaux d'un procès équitable.

Cette déclaration appelle les remarques suivantes:

- Elle reprend, pratiquement, les mêmes motifs de préoccupation soulevés dans la récente déclaration d'Amnesty International, à savoir le recours au Tribunal militaire pour juger des civils, les allégations de torture non investiguées des mis en cause et la conformité aux standards internationaux d'un procès équitable.

- Elle n'est pas virulente à l'égard du Maroc. Elle ne remet en cause ni la le bien-fondé de leur présentation à la justice marocaine, ni les jugements prononcés. Elle se contente de rappeler les sentences. Cependant, elle critique le recours au Tribunal militaire.

- Elle souligne les lourdes pertes de vies marocaines et estime important que la justice soit faite. Ce qui constitue un soutien clair au Maroc et aux familles des onze victimes.

- Elle ne mentionne ni le "Sahara Occidental", ni "autodétermination" ni "indépendantistes" ni encore les soi-disant "défenseurs des droits de l'homme".

Afin de réagir à cette déclaration et rétablir la vérité juridique de ce procès, je vous saurai gré de bien vouloir me transmettre un argumentaire ciblé, contenant les réponses des autorités marocaines à ces allégations, que je communiquerai au Haut Commissariat aux droits de l'homme, ainsi qu'aux Représentants des ONG internationales à Genève.

Très haute considération

L'Ambassadeur, Représentant Permanent

Omar Hilale

Mission Permanente du Royaume du Maroc Genève

19 February 2013
Spokesperson for the UN High Commissioner
for Human Rights: Rupert Colville
Location: Geneva
Subjects: 1)
Egypt
2)
Western Sahara

2) Western Sahara

We are concerned by the use of a military court to try and convict 25 Saharan civilians charged in relation to violence during and after the dismantling of the Gdim Izik protest camp near Laayoune, Western Sahara, in November 2010, when 11 members of the Moroccan security forces and two Saharans were killed.

The 25 civilians were sentenced to between two years and life in prison by the Permanent Military Tribunal of the Royal Armed Forces in Rabat during the night of 16 to 17 February 2013.

As noted by the Human Rights Committee, the use of military or special courts to try civilians raises serious problems as far as the equitable, impartial and independent administration of justice is concerned.

We are also concerned by reports that most of the accused allege they were tortured or ill-treated during their pre-trial detention, but that no investigations into these allegations appear to have taken place. This was a very serious event, involving substantial loss of life, and it is important that justice is done, but it is also important that the judicial processes scrupulously abide by international fair trial standards.

ENDS